

TERRAINS NORDELEC

Questions citoyennes

Montréal, le 6 octobre 2023

Aux représentants de l'arrondissement Le Sud-Ouest et du promoteur Allied Properties.

Objet : Consultation publique sur un projet de règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments au sein du complexe Le Nordelec – Questions citoyennes.

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique sur les terrains Nordelec, les commissaires vous transmettent les questions suivantes d'un participant. Merci de répondre aux éléments qui concernent votre organisation :

1. Stationnement mutualisé

« Le projet de Règlement, à l'article 24, indique qu' « un minimum de 20 unités de stationnement [automobile] doit être dédié au stationnement mutualisé¹. » Or, il n'y a pas de définition exacte de ce qu'on entend par « stationnement mutualisé ».

- *Réfère-t-on à des espaces réservés à l'autopartage comme Communauto?*
- *Ou réfère-t-on plutôt au partage des stationnements dédiés aux bureaux avec les « résidents et autres usagers du quartier » hors des « heures d'achalandage des bureaux » (comme le suggère l'étude d'impacts sur les déplacements, document 3.2.3, à la page 22)?*
- *Ou encore a-t-on en tête une autre définition de ce concept? »*

¹ Arrondissement Le Sud-Ouest, Projet de règlement révisé, doc. 1.1.3.1.1.1.2, p. 4

2. Taux d'occupation des stationnements

« J'aimerais avoir le plus d'informations possible sur le taux d'occupation des stationnements automobiles existants du Nordelec. L'étude d'impact sur les déplacements² mentionne, à la page 22, que le stationnement extérieur (l'îlot B) est composé d'environ 500 cases de stationnement et que l'îlot A détient une offre souterraine actuelle de 75 places. Cependant, je ne vois aucun détail sur le taux d'occupation de ces stationnements, que ce soit dans l'étude sur les déplacements ou ailleurs dans la documentation.

- *Serait-il possible d'obtenir les taux d'occupation minimums, moyens et maximums, de ces deux espaces de stationnement – séparément – pour les jours de semaine, les soirs de semaine et les fins de semaine, avant la pandémie (disons 2019) et après la pandémie (disons 2023, sinon 2022)? »*

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant mardi le 17 octobre 2023, afin que les participants et participantes à la consultation puissent en tenir compte dans la préparation de leurs opinions.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Merci de votre précieuse collaboration,

Marc-André Lapointe
Analyste

² Allied Properties et Cima+, Étude d'impact sur les déplacements – Novembre 2022, doc. 3.2.3, p. 22